

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Frais de déplacements et
honoraires de M. LEVERA J.

DATE DE CONVOCATION

26 mars 1979

DATE D'AFFICHAGE

26 mars 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le trente mars 1979 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TECARD.

Etaient présents : MMTETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
BOUCHET, BOUTET, LIS, LACHAUD, FABER, POUGET, PAPEAU, VIAUD,
MONTRON, COLLE, NAULIN, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND,
BROTREAU, DUFEIL, TAP, CABAL, PELLETIER, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOISARD par M. MAURELLET

Absents : MM. TOUMAILLOUX

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. J. LOVERA, architecte D.P.L.G. doit se déplacer à ROYAN
pour établir un projet d'aménagement du Garden.

M. LOVERA demande à la Ville de ROYAN, la prise en charge
de ses frais de déplacement, et des frais d'études qui s'élève-
raient à 3 161 F se décomposant pour :

. ses frais de déplacement à	1 397 F
. ses honoraires pour le rapport technique sur le projet d'aménagement à	1 764 F TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de M. LOVERA,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
6 mars 1979,

DECIDE :

- de prendre en charge les frais de déplacement et honoraires de M. LOVERA fixés à 3 161 F.
- d'imputer cette dépense au chapitre 932 - article 6629 du Budget 1979.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Par délégation
de M. le Maire

